

Procès Verbal de la réunion du 12 février 2009

Le six février deux mille neuf, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **douze février deux mille neuf**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Tarification des concessions de l'espace cinéraire
- Organisation du chantier loisirs de l'été 2009
- Acquisition de terrain
- Acquisition de matériel
- Convention de maintenance des matériels informatiques et assistance aux logiciels de gestion avec Vienne Services
- Travaux d'électricité sur bâtiments : église, commerce
- Sécurisation des voies : relevé topographique
- Jeux d'extérieur pour les enfants : bilan de la consultation de la population et de la 1^{ère} réunion de la commission
- Réflexion sur le bulletin municipal
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille neuf, le douze février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

Etaient présents : MM. BEAUBEAU Bernard, MÈMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane,
Mmes BOUTIN Annabelle, OLÉAC Fabienne, ROY Estelle,
MM. CLÉMENT Alain, DELAVault Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Daniel.

Absent représenté : M. ROUSSEAU Christian

Absente : Mme EBRAN PICHON Martine.

Mademoiselle Fabienne OLÉAC a été élue **Secrétaire**.

Adoption du procès verbal de la réunion du 9 janvier 2009

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 9 janvier 2009 le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

N°2009 - 70 – Espace cinéraire - Tarification

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de construction de l'espace cinéraire vont être entrepris rapidement, et qu'il convient de fixer le prix des concessions cinéraires pour leur mise en vente.

Compte tenu des éléments comparatifs sur les prix pratiqués dans d'autres communes et des frais inhérents à cette construction, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants :

- concession de 15 ans : 290 €
- concession de 30 ans : 320 €
- forfait de 50 € par dépôt d'urne supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants pour la vente des concessions de l'espace cinéraire :

- concession de 15 ans : 290 €
- concession de 30 ans : 320 €
- forfait de 50 € par dépôt d'urne supplémentaire.

N°2009 - 71 – Jardin du souvenir au cimetière

- Modification du règlement -

Monsieur Jérôme MÈMETEAU propose de modifier comme suit l'article 35 du règlement du cimetière pour préciser l'utilisation du jardin du souvenir :

Article 35

« Le jardin du souvenir au cimetière de JAZENEUIL comprend une pelouse spécialement aménagée pour la dispersion des cendres des personnes qui en ont manifesté la volonté. Il est entretenu et aménagé par les soins de la commune.

La dispersion qui sera réalisée par la famille elle-même ou ses représentants, ne pourra s'effectuer qu'après autorisation préalable et en présence d'un représentant de l'autorité municipale.

Les cendres seront obligatoirement dispersées dans l'espace réservé à cet effet.

Aucune matérialisation et signe distinctif ne sera admis dans l'espace réservé au jardin du souvenir. Après dispersion des cendres, l'espace devra redevenir anonyme, et l'urne les ayant contenues sera conservée par la famille. »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide la modification de l'article 35 du règlement comme ci-dessus.

Madame Annabelle BOUTIN entre dans la salle des délibérations.

N°2009 - 72 – Chantiers Loisirs

Monsieur Jérôme MÊMETEAU présente le projet de charte relative à la mise en œuvre de l'opération « *Quels Chantiers* » établi par la Communauté de Communes du Pays Méluvin.

Ces chantiers sont ouverts pour les jeunes de plus de 13 ans.

En ce qui concerne la Commune de JAZENEUIL, il aura lieu cette année entre le 10 août et le 14 août 2009, et pourrait consister à aménager un parcours de santé dans la vallée, ainsi que l'espace autour de l'escalier menant de la vallée au stade.

La Communauté de Communes du Pays Méluvin participera à hauteur de 750 € par chantier, et prendra en charge les frais de repas de deux encadrants, les loisirs et les déplacements. Un animateur de la Communauté de Communes encadrera le chantier avec des bénévoles de la commune et des encadrant techniques. A noter également la mise en place par la Communauté de Communes, de chantiers spécifiques ouverts aux jeunes de 11 à 13 ans.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de la charte et demande au Maire de bien vouloir la signer.

N°2009 - 73 – Acquisition de terrain

Monsieur le Maire rappelle l'utilisation par la Commune d'un terrain cadastré G 197 appartenant à Monsieur Jean Michel VIERFOND comme décharge municipale depuis de très nombreuses années.

L'utilisation de cette décharge située à proximité du centre bourg et qui d'autre part est sans surveillance ne permet pas de garantir une sécurité environnementale nécessaire en de telles circonstances.

De plus, des dépôts infestés de termites ont été réalisés par le passé, ce qui nécessite un traitement global du site.

Le Conseil Municipal avait pris en date du 27 octobre 2008 une délibération demandant la fermeture définitive du site à compter du 1^{er} avril 2009.

Le Maire souhaite faire une proposition d'acquisition de ce terrain au propriétaire pour permettre sa désinsectisation et son aménagement paysager.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose une somme de 3000 € pour ce terrain d'une contenance de 1 ha 48 a 72 ca, et charge le Maire de contacter Monsieur Jean Michel VIERFOND pour lui communiquer cette offre.

N°2009 - 74 – Acquisition de matériel

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un ordinateur portable et d'un vidéoprojecteur avec écran de projection.

L'ordinateur portable devrait permettre notamment la saisie des informations du bulletin municipal par les membres de la commission « information communication ».

Le vidéoprojecteur devrait permettre la projection de documents d'informations pendant les réunions de travail.

Les devis suivants sont présentés au Conseil Municipal :

Entreprises	Ordinateur portable	vidéoprojecteur
CHASSERIAUD JP JAZENEUIL	<ul style="list-style-type: none"> • PC portable MSI VR603 RAM 3 GO, disque dur 250 GO, 15.4" Wifi – vista home premium Housse – souris Garantie 2 ans Prix : 539 € HT 	<ul style="list-style-type: none"> • Optoma EP 721i VGA (800x600) – 4 :3 Garantie 3 ans Prix : 480 € HT • Ecran projection procolor 178x178 Prix : 145 € HT
DES CLICS LAVAUSSÉAU	<ul style="list-style-type: none"> • PC portable HP 6730S Processeur intel Cel DC T1600 RAM 3 GO, disque dur 250 GO webcam – vista pro Housse – souris Prix : 450 € HT 	<ul style="list-style-type: none"> • Optoma EP 721i 2500 ANSI Lumens Contraste : 2000 :1 Haut parleur intégré, télécommande Garantie 3 ans Prix : 479 € HT • Ecran projection procolor 195x195 Prix : 179.77 € HT
	Préparation et mise en service : 45.15 € HT	
PC MICRO ROUILLE	Documentations et fiches techniques sans proposition	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix, retient la proposition de l'entreprise CHASSERIAUD Jean Philippe de JAZENEUIL :

- ordinateur portable : 539 € HT (10 voix pour, 1 contre, 2 abstentions)
- vidéoprojecteur et écran de projection : 625 € HT (8 voix pour, 2 contre, 3 abstentions)

La dépense sera prévue au budget primitif en section d'investissement, à l'article 2183 de l'opération « matériel divers ».

N°2009 - 75 – Travaux de bâtiments

Monsieur Dominique QUINTARD rappelle que des travaux d'électricité ont été prévus dans l'église pour la mise en place de quelques prises et points d'éclairage supplémentaires.

Une intervention serait également nécessaire sur l'électrification d'une cave dans le local commercial du 1 rue Saint Jean Baptiste.

Des devis sont en attente.

N°2009 - 76 – Subvention pour l'acquisition de la débroussailleuse auto-portée

Monsieur le Maire fait savoir que le Département a accordé une subvention de 2783 € pour l'acquisition d'une débroussailleuse auto-portée auprès de l'entreprise BLANCHARD motoculture de COUHE.

Le Conseil Municipal demande à l'entreprise BLANCHARD l'installation d'un gyrophare sur cet équipement.

N°2009 - 77 – Sécurisation des accès routiers

Monsieur Jérôme MÈMETEAU présente les points de sécurisation des accès sur les tronçons routiers suivants :

- ❶ carrefour de la rue Mélusine avec les rues du vieux Château, de Gâtine, du Poirier Chilet et de Saint Jacques, avec extension sur une partie suffisamment longue de ces voies
- ❷ route de Coulombiers et rue Pictave, de l'entrée en agglomération au Pont

Afin d'avoir des données précises sur la topographie des lieux et de tous les éléments composant les voies, le modelé des terrains, les espaces verts, les équipements visibles, le mobilier urbain, la signalisation verticale, les limites apparentes du domaine public avec le domaine privé, les revêtements de surface, Monsieur Jérôme MÈMETEAU préconise de s'adjoindre les services d'un géomètre.

Une première estimation donne les résultats suivants :

- sur le point ❶ : 2800 € HT
- sur le point ❷ : 4900 € HT.

Des demandes seront déposées auprès du Département et de la Préfecture au titre de la Dotation Globale d'Équipement pour connaître les aides accordées pour ce type d'études et de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le principe de cette étude préalable et donne son accord pour réaliser une consultation de géomètres.

N°2009 - 78 – Jeux d'extérieur pour les enfants

Madame Annabelle BOUTIN présente le compte rendu de la commission « jeux » du 3 février 2009 qui donne les résultats de l'enquête relative sur les jeux d'extérieur pour les enfants réalisée auprès des Jazeneuillais.

Les principaux sites retenus et les jeux correspondants sont les suivants :

1. plateau sportif : terrain multi-sports, terrain de boules, jeu à bascule, chevalet grim pant,
2. la vallée : parcours sportif,
3. le pinacle : terrain de boules,
4. stade : donjon.

La commission propose d'équiper ces différents sites à l'exception du terrain multi-sports sur le plateau sportif, dont le coût est très important.

La somme de 8000 € qui avait été programmée sur l'exercice 2008, n'ayant pas été utilisée, pourrait être reconduite sur 2009 et majorée d'un complément de 8000 €, ce qui porterait le budget global à 16000 €

Des devis seront demandés aux fournisseurs de jeux d'extérieur.

Madame BOUTIN précise qu'elle se renseignera sur la possibilité d'obtenir des aides financières auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Régional.

La mise en place d'un terrain multi-sport sera revue en fonction des crédits restants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour qu'une consultation soit réalisée.

**N° 2009 - 79 – Convention de maintenance et d'assistance
avec Vienne Services**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le projet de convention de maintenance des matériels informatiques et d'assistance aux logiciels de gestion de la Commune assurées par le Syndicat mixte Vienne Services.

La présente convention est prévue pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les termes de la convention référencée 2009. : MEL86116-09 et charge le Maire de la signer.

N° 2009 - 80 – Bulletin municipal

Un débat s'instaure au sein du Conseil Municipal sur l'organisation de la rédaction du bulletin municipal. Les membres de la commission expriment les difficultés qu'ils rencontrent dans leur travail : corrections difficiles à réaliser sur le logiciel, retard dans la réception des articles, échéances d'édition relativement courtes, nécessité d'une validation des textes par le Conseil Municipal.

Ces points seront revus pour permettre une meilleure organisation dans le travail de préparation.

N°2009 - 81 – Organisation du Rallye du Clain

Monsieur le Maire présente le projet constitué par l'association Vienne Auto Compétition pour l'organisation du Rallye du Clain le samedi 9 mai 2009.

Le circuit emprunté pour l'édition 2009 passerait sur la Commune de JAZENEUIL et plus précisément sur les villages des Quintardières, des Châtres et de la Pétinière avant de rejoindre LUSIGNAN.

La protection des voies empruntées et la sécurité nécessaire au bon déroulement d'une telle compétition restent du ressort des organisateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (11 voix pour, 1 abstention), donne un avis favorable au tracé de ce rallye sur la Commune de JAZENEUIL et à son organisation.

N°2009 - 82 – Contrôleur de vitesse

Monsieur le Maire fait savoir que la Communauté de Communes a fait l'acquisition d'un contrôleur de vitesse qui sera mis à la disposition des Communes.

Il pourra être installé sur les voies de circulation aux endroits jugés opportuns pour informer les usagers de la vitesse à laquelle ils circulent.

N°2009 - 83 – Limitation de vitesse

Le Conseil Municipal demande au Département de bien vouloir limiter la vitesse à 70 km/h sur la Départementale n°94 à hauteur du village de la Mimaudière où les virages successifs présentent un danger.

N°2009 - 84 – Assainissement du hameau de l'Auzanière

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'assainissement en cours de réalisation au hameau de l'Auzanière.

Les premières factures relatives à ces travaux d'assainissement ont été reçues en Mairie.

Pour permettre le règlement de ces factures avant le vote du budget 2009 du service assainissement, il convient de prendre l'engagement de créer une opération spécifique « assainissement de l'Auzanière ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend l'engagement de créer une opération d'investissement « Assainissement de l'Auzanière » sur le budget primitif 2009 du service d'assainissement et d'y inscrire les crédits nécessaires et suffisants.

**N° 2009 - 85 – Entretien avec Monsieur le Secrétaire
Général de la Préfecture de la Vienne**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'entretien qu'il a eu avec Monsieur SETBON Jean-Philippe, Secrétaire Général de la Préfecture sur les sujets suivants :

- concernant l'avis défavorable prononcé par la Direction Départementale de l'Équipement sur **l'aménagement de l'ancien atelier municipal en salle familiale** en raison d'un risque d'inondation, Monsieur le Secrétaire Général a précisé que la décision de déposer un permis de construire pour cet aménagement revenait au Maire
- concernant le **déversoir du Bourg**, Monsieur le Secrétaire Général a précisé qu'il y avait lieu de mettre l'ouvrage en conformité, ou d'appliquer la décision de justice pour sa destruction. Des aides seraient actuellement consenties pour la mise en conformité des déversoirs, avec toutefois une participation de la Commune à hauteur de 30% du coût des travaux. Ces aides ne seront pas forcément reconduites ultérieurement. Il a été demandé une estimation précise pour connaître le montant des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 24 heures.